



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de l'action sociale

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Sozialwesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux administrations communales
valaisannes

Notre réf. JF/DU

Date 25.06.2020

**Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du
22.12.2004**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'article 6, alinéa 4 du règlement sur l'harmonisation prévoit la facturation en juin d'un acompte, correspondant à la moitié du budget des dépenses prises en considération dans le cadre de la loi sur l'harmonisation.

Régimes	Compétence
Institutions pour handicapés / sociales – exploitation	Service de l'action sociale
Institutions pour handicapés / sociales – Investissements	Service de l'action sociale
Avances des pensions alimentaires	Service de l'action sociale
Aide sociale	Service de l'action sociale
Prestations complémentaires AVS/AI	Caisse cantonale de compensation
Allocations familiales pour personnes sans activité	Caisse cantonale de compensation
Fonds cantonal pour l'emploi	Service industrie commerce et travail
Addictions Valais	Service de l'action sociale depuis 2020

La facture annexée tient compte :

1. des montants du budget 2020 qui a été arrêté par le Grand Conseil
2. de la moitié des avances d'aide sociale effectuées par votre commune en 2019.

Un justificatif de l'acompte demandé par commune est joint à la présente.

Enfin, pour votre information, les **estimations provisoires suivantes** peuvent être prises en compte pour l'établissement du budget 2021 ; étant entendu qu'à ce jour, le processus budgétaire n'est pas encore terminé :



Budget 2020

Régimes	Réf. MCH1	Réf. MCH2	Total à répartir	Canton 70%	Communes 30%
Prestations complémentaires AVS/AI	530.361	532.3631	66'832'500.00	46'782'750.00	20'049'750.00
Allocations famil. personnes sans activité	530.361	532.3631	6'165'000.00	4'315'500.00	1'849'500.00
Fds cantonal pour l'emploi	582.361	574.3631	13'000'000.00	9'100'000.00	3'900'000.00
Avances des pensions alimentaires	580.366	543.3637	3'500'000.00	2'450'000.00	1'050'000.00
Aide sociale	580.366	572.3637	83'844'000.00	58'690'800.00	25'153'200.00
Institutions handicapés/sociales (Exploitation)	550.361	523.3631	131'310'300.00	91'917'210.00	39'393'090.00
Institutions handicapés/sociales (Investissements)	550.561	523.5610	5'733'950.00	4'013'765.00	1'720'185.00
Prise en charge des addictions*	450.361	431.3631			

Total			310'385'750.00	217'270'025.00	93'115'725.00
--------------	--	--	----------------	----------------	---------------

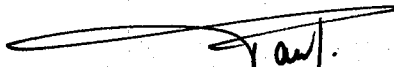
Projet de budget 2021

Régimes	Réf. MCH1	Réf. MCH2	Total à répartir	Canton 70%	Communes 30%	Différence
Prestations complémentaires AVS/AI	530.361	532.3631	69'205'000.00	48'443'500.00	20'761'500.00	3.55%
Allocations famil. personnes sans activité	530.361	532.3631	6'275'000.00	4'392'500.00	1'882'500.00	1.78%
Fds cantonal pour l'emploi	582.361	574.3631	11'850'000.00	8'295'000.00	3'555'000.00	-8.85%
Avances des pensions alimentaires	580.366	543.3637	3'685'000.00	2'579'500.00	1'105'500.00	5.29%
Aide sociale	580.366	572.3637	81'340'200.00	56'938'140.00	24'402'060.00	-2.99%
Institutions handicapés/sociales (Exploitation)	550.361	523.3631	132'685'500.00	92'879'850.00	39'805'650.00	1.05%
Institutions handicapés/sociales (Investissements)	550.561	523.5610	5'721'500.00	4'005'050.00	1'716'450.00	-0.22%
Prise en charge des addictions *	550.361	523.3631				

Total			310'762'200.00	217'533'540.00	93'228'660.00	0.12%
--------------	--	--	----------------	----------------	---------------	-------

* Dès 2020, les addictions sont transférées du service de la santé publique au service de l'action sociale. Le montant budgétisé de Fr. 2'800'000.-- a été intégré au budget des institutions handicapés/sociales (exploitation).

Nous restons à votre entière disposition pour les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Jérôme Favaz
 Chef de service

Annexe - 1 justification de l'acompte
 - 1 facture

Copie Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du DSSC